
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 27 juin 2002

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (François Gillièron)

➤ Nouveau collègue

Dans le cadre du préavis pour une demande d'octroi d'un crédit d'études que la Municipalité a mis sur pied et adressé aux commissions des finances et ad hoc, ces dernières ont désiré avoir divers renseignements dont voici les principaux :

- ✓ circulation routière et piétonnière sur tous les accès au nouveau collège (sécurité) ;
- ✓ analyse concrète des besoins scolaires, avec étude statistique sur l'évolution démographique et scolaire de la population de Cugy, y compris en tenant compte des capacités prévues par les zones constructibles ;
- ✓ répartition des coûts définis avec les autres communes du groupement scolaire, garanti par une convention signée.

Il est clair que la Municipalité ne met pas en doute la recherche des renseignements les plus complets pour une telle demande mais n'a pu réunir tous ces éléments dans un délai satisfaisant. Toutefois, l'Exécutif entendait réunir le Conseil communal pour le 04 juillet avec suffisamment de renseignements fournis également aux commissions pour pouvoir entrer en matière sur ce crédit d'études devant, comme objectif important, permettre de faire rentrer les soumissions desquelles, après analyse des modifications, réductions, etc. un coût total qui aurait donné lieu à une demande de crédit de construction. Comme vous l'avez entendu, cette séance n'est pas maintenue.

De l'ordre de 14 millions selon M. Christian Bridel, architecte conseil dans le cadre du concours, le coût présumé, selon les architectes retenus serait de l'ordre de 19,5 millions, voire 20,5 millions selon une étude que ces derniers ont demandée. Nous avons soumis ce projet à M. Bernard Flach, de la société Regtec SA, qui détermine un montant de Fr. 18,6 millions dont nous retenons, comme base de calcul, un coût total de 18 millions y compris la part de la salle de gymnastique VD4.

Dans une séance demandée par votre Exécutif, réunissant les communes intéressées par la construction de ce collège, à savoir : Bretigny-sur-Morrens, Cugy (VD), Froideville, Lausanne (Montheron), Le Mont-sur-Lausanne et Morrens et présentant un projet financier de l'ordre de 18 millions ressortant d'une étude faite par M. Bernard Flach, du bureau Regtec SA.

En tout état de cause, nous vous prions de réfléchir, durant l'été, sur l'obligation que notre commune doit à ses habitants actuels et futurs sous la forme d'un complexe scolaire sis sur notre territoire communal, dont l'utilité se révélera essentiel dans un proche futur. La Municipalité a déjà pris position de défendre ce projet que nous pourrions vous présenter sauf, si des éléments importants devaient pousser l'autorité à accepter un projet raisonnablement plus adapté laissant alors à une autre commune le soin de recevoir les classes secondaires d'une manière suffisamment intéressante pour renoncer à garder une grande partie de nos élèves à Cugy (VD).

2. **PERSONNEL** (François Gillièron)

➤ Engagement d'un employé communal

La Municipalité a engagé, dès le 1^{er} août prochain, M. Michel Boesch, afin de renforcer notre personnel d'exploitation.

Depuis le départ de notre agent de police, nous avons fait appel à la société de surveillance Securitas pour assurer les services diurne et nocturne. Si le service nocturne satisfait la population et l'autorité, le service diurne n'est pas concluant.

Par ailleurs, Police 2000 avance... plutôt lentement et ce n'est pas la dernière information qui nous a été communiquée lors de la dernière séance des syndics du district au Pavillon vaudois à Yverdon-les-Bains qui nous a rassuré. Les essais de la cellule Gros-de-Vaud (Région pilote), comme celle de la Riviera, ne commenceront que dans le courant de cette année et les conclusions pourront intervenir sur 2003-2004.

Pour cette raison, la Municipalité a engagé M. Michel Boesch pour exercer la fonction d'auxiliaire de police à environ 30 % avec la formation devant obtenir les autorisations nécessaires pour régler la circulation le matin, midi et à 14h00 en matière de protection scolaire et de pouvoir dénoncer à l'autorité les infractions qui lui sont attribuées et de permettre de procéder à certains travaux de voirie, de forêts, d'entretien de véhicules, etc., en collaboration avec le personnel actuel, en signalant que M. Eric Bron doit consacrer de plus en plus de temps aux deux stations d'épuration (A.E.T. et Praz Faucon), dont il assume l'entretien. M. Boesch étant domicilié à Cugy (VD), il est prévu, de cas en cas, de lui faire exécuter certains travaux de balayage, de nettoyage suivant les besoins.

Le coût de cette opération ne sera pas supérieur à celui que nous connaissons avant le départ de notre agent de police du moment que la rémunération de ce nouvel employé et la facturation de Securitas pour le service nocturne resteront dans la cadre du budget antérieur.

3. **INSTRUCTION PUBLIQUE** (Jacqueline Franzini)

➤ Ecoles

Des devoirs surveillés avaient été mis sur pied lors de la rentrée scolaire 2001-2002. Au vu de son succès, et pour unifier la cadence avec les autres communes de l'Etablissement, dès la rentrée d'août prochain, ces devoirs seront augmentés et passeront à trois fois par semaine au lieu de deux actuellement.

4. SECURITE SOCIALE (Jacqueline Franzini)

➤ Service social

L'Organisme médico-social vaudois (OSMV) a annoncé que pour son programme de maintien à domicile, la participation financière des communes serait modifiée de 2002 à 2004, pour atteindre une participation paritaire Etat – Communes. La participation des communes qui était de fr. 26,50 par habitant, a passé à Fr. 34,10 pour l'année 2002, correspondant à 14 %, tandis que l'Etat finance à 18 % pour atteindre en 2004, la somme de Fr. 46,40 par habitant. Ainsi le financement paritaire Etat – Communes ne s'appliquera qu'à l'action de maintien et des soins à domicile dans le terrain, le pilotage, les services et la prévention restant à la seule charge de l'Etat. C'est pour faire suite à la demande du Grand Conseil, lors du vote sur le budget 2002, qu'a été réclamé que la participation des communes corresponde à l'art. 6 de la loi qui stipule : *"Les frais de l'OMSV sont couverts premièrement par ses propres ressources et, en second lieu, par moitié, par l'Etat et les communes"*.

➤ Mamans de jour

Pour répondre à une demande toujours plus croissante de besoins de placement réguliers ou occasionnels d'enfants, ce service est à la recherche de nouvelles mamans de jour. Les futures personnes intéressées bénéficient de ce cours de soutien et d'un encadrement. Alors, si vous connaissez quelqu'un susceptible d'être intéressé ou vous-mêmes, ne serait-ce que quelques heures par semaine, je vous transmettrai volontiers les informations nécessaires à votre engagement.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Yvan Allemand)

➤ Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions

La nouvelle mouture du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions a été finalisée le mercredi 29 mai 2002 à la satisfaction des membres présents soit : M. Pierre Meylan du bureau Plarel SA, architectes et urbanistes associés, de la Commission consultative d'urbanisme – CCU incorpore, ainsi que des représentants de votre Municipalité.

Un très grand travail a été accompli et je voudrais remercier tout particulièrement M. Pierre Meylan, architecte pour ses conseils et son grand professionnalisme; personnage essentiel dans l'élaboration de cet ouvrage. Remerciements aussi pour les membres de la CCU pour leurs engagements et les innombrables soirées consacrées à ce nouveau règlement.

Le dossier complet qui vient de nous parvenir sera envoyé cette semaine au SAT (Service de l'aménagement du territoire) pour un examen préalable.

6. BATIMENTS COMMUNAUX (Yvan Allemand)

✓ Collège de la Chavanne – Contrôle relatif aux fibres d'amiante respirables

Votre Municipalité a adjugé à MicroScan Service SA, les travaux de prélèvement et comptage de fibres d'amiante. Ce contrôle a été effectué le mardi 11 juin 2002.

Pour mémoire, ce travail consiste à analyser les substances en suspension dans l'air et de déterminer la présence de fibres d'amiante respirables dans l'air ambiant des locaux.

Le rapport que nous avons reçu nous donne les résultats suivants :

L'air est fortement chargé en poussières de nature organique (fibres textiles, débris végétaux, etc.). **mais il n'y a pas d'amiante observé.**

La conclusion mentionne que dans les conditions observées, il n'y a aucune urgence à entreprendre un assainissement mais un contrôle de l'état des matériaux et de l'empoussièrément devra être effectué tous les deux ans.

A moyen terme, en cas de travaux et/ou de rénovation, le matériau contenant de l'amiante devra toutefois être enlevé selon les règles de l'art.

7. **ROUTES** (Gilles Renaud)

➤ Sécurité routière

Afin de concrétiser le plan directeur des circulations, nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs conseils Transitec SA pour, dans un premier temps, étudier la sécurité des tronçons suivants :

- Chemins des Esserts et des Petits Esserts ;
- Route de la Bérallaz et la rue du Village, depuis la partie inférieure jusqu'au chemin de Faulieu ;
- Chemins de la Chavanne et du Verger.

➤ Motion de M. Gilbert Boand

Suite à une remarque de M. Charles-Henri Grept, de la division signalisation au Service des routes, l'aménagement des places de parc le long du chemin de la Cavenettaz pourrait s'effectuer sans emprise sur la domaine privé, ceci au vu de largeur importante de la chaussée à cet endroit. Une nouvelle étude est donc en cours.

8. **SIGNALISATION** (Gilles Renaud)

➤ Marquage des routes du Village

Suite à une réunion avec M. Charles-Henri Grept, de la division signalisation au Service des routes et de M. Kündig de l'entreprise Signal SA, le marquage de la rue du Village sera amélioré par la création d'un passage à piétons devant la Maison villageoise, le renforcement de la bande jaune côté gauche, et la pose d'une bande blanche côté droit, ceci en respectant la largeur minimale de la route, la mise en évidence des priorités de droite pour le chemin du Four, du chemin de la Chavanne et du chemin de la Combe. Une étude est actuellement en cours pour créer un passage piétonnier au niveau du carrefour en dessous du bâtiment de l'Ancienne Forge, sis à la rue du Village 11.

➤ Route cantonale 501^b

Devant le Café de la Poste, la dimension des feux de signalisation du passage à piétons a passé de 200 mm. à 300 mm. A cet endroit, il a été posé un feu pour les véhicules venant de la rue du Village.

La semaine dernière, nous avons reçu du Service des routes, l'autorisation d'aménager provisoirement un îlot au droit du passage pour piétons devant l'Office postal. Avant d'entreprendre les travaux, nous prendrons soin d'aviser les riverains.

9. **ECLAIRAGE PUBLIC** (Gilles Renaud)

➤ Demande de M. Claude Werner

Le préavis pour la construction du giratoire (au carrefour des routes cantonales et du chemin de l'Epi d'Or) ne prévoyait pas le transfert de l'éclairage du côté Sud au côté Nord de la route cantonale, du Café de la Poste au giratoire. Toutefois, renseignement pris auprès de l'entreprise Duvoisin-Groux SA, le coût du déplacement serait d'environ Fr. 13'000.--. Etant donné que l'arbre, situé sur la parcelle de Mme Sylviane Favre a subi un important élagage, nous ne devrions plus avoir de cassure de la ligne électrique sur ce tronçon.

10. RÉSEAU D'EAUX USÉES (Gilles Renaud)

➤ Route cantonal 501^b

La réfection des canalisations d'eau de surface s'est effectuée en traversée de la route cantonale depuis la limite avec la Commune du Mont-sur-Lausanne, jusqu'à l'entrée du village, précisément en face de la villa de M. Jean-Claude Curchod, à la route de Lausanne 22, soit en quatre endroits différents. Pour ce faire, une somme de Fr. 29'500.-- prise sur le budget a été utilisée. En effet, la présentation à votre organe délibérant d'un préavis aurait retardé le programme de l'Etat de Vaud qui doit appliquer un tapis bitumineux sur ce tronçon d'ici la fin du mois de juin 2002.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz